

**Rapport  
d'activité  
2025**

**Centre communal  
d'action sociale (CCAS)  
de Villiers-sur-Marne**



**5, rue Léon Daurer, 94350 Villiers-sur-Marne  
01 49 41 31 62 [ccas@mairie-villiers94.com](mailto:ccas@mairie-villiers94.com)**

## Table des matières

<b>I. Édito institutionnel</b> .....	2
<b>II. Le CCAS en 2025 : cadre, missions et gouvernance</b> .....	3
1. Présentation générale du CCAS .....	3
2. Le conseil d'administration .....	3
3. La commission permanente .....	4
<b>III. Les moyens au service de l'action sociale</b> .....	5
1. Organisation et équipe du CCAS.....	5
2. Ressources humaines et formation .....	6
3. Budget et éléments financiers clés.....	6
<b>IV. Accueillir, orienter, accompagner</b> .....	8
1. L'accueil du public : contexte et chiffres clés .....	8
2. L'accompagnement social individuel.....	10
<b>V. Soutenir les parcours de vie</b> .....	13
1. Les aides alimentaires.....	13
2. Les autres aides financières .....	15
3. La remise des aides accordées (gestion de la régie).....	16
<b>VI. Les aides légales : garantir l'accès aux droits</b> .....	17
1. L'instruction des aides légales .....	17
2. La permanence départementale .....	19
<b>VII. Actions collectives et dynamiques partenariales</b> .....	20
1. Plan canicule : prévention et lutte contre l'isolement.....	20
2. Distribution alimentaire en partenariat avec la région Ile-de-France.....	20
3. Handicap, aidants et inclusion .....	21
4. Forums, événements et actions de sensibilisation .....	21
5. Noël ensemble et actions de solidarité .....	22
<b>VIII. Perspectives 2026</b> .....	23
<b>IX. L'année 2025 en images</b> .....	24

## I. Édito institutionnel

---

### ***Le mot de la Vice-Présidente***

C'est avec engagement et détermination que je vous présente le rapport d'activité 2025 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Villiers-sur-Marne.

L'année 2025 a marqué une étape importante pour le CCAS. Après une période de fonctionnement en sous-effectif contraint, l'équipe s'est consolidée, permettant de renforcer la continuité de l'accompagnement social, de développer de nouveaux projets et d'amplifier notre présence auprès des habitants les plus fragiles. Dans un contexte social toujours marqué par la précarité, l'isolement et les difficultés d'accès aux droits, le CCAS a poursuivi sa mission essentielle de service public de proximité.

Les actions menées en 2025 traduisent une volonté affirmée d'agir à la fois sur l'urgence sociale et sur l'accompagnement dans la durée. Accueil, accompagnement social, aides financières, accès aux droits, soutien aux seniors, aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants : autant de champs dans lesquels les agents du CCAS se sont mobilisés avec professionnalisme et humanité. Le développement des actions collectives, le renforcement du partenariat local et la mise en œuvre de projets structurants, tels que l'épicerie sociale ou l'évolution des missions de la Maison d'accueil « Les Oliviers », illustrent cette dynamique.

Ce rapport témoigne également de l'importance du travail partenarial. Associations, services municipaux, partenaires institutionnels et bénévoles contribuent chaque jour, aux côtés du CCAS, à construire des réponses adaptées aux besoins des Villiérais. Je tiens à saluer leur engagement, ainsi que celui des agents du CCAS, dont l'implication et la capacité d'adaptation sont au cœur de la qualité du service rendu.



**Monique Facchini**

**Vice-Présidente du CCAS**

2<sup>ème</sup> Adjointe au maire, déléguée à la cohésion sociale, à la solidarité, aux associations caritatives et au logement

## II. Le CCAS en 2025 : cadre, missions et gouvernance

Le CCAS exerce ses missions d'action sociale de proximité dans un cadre réglementaire défini, en s'appuyant sur un réseau partenarial structuré à l'échelle du territoire.

### 1. Présentation générale du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Villiers-sur-Marne est un établissement public administratif communal, doté d'une autonomie de gestion, qui met en œuvre la politique sociale de la ville en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs du territoire.

Il a pour mission d'animer une action générale de prévention et de développement social, notamment en :

- ✓ Luttant contre l'exclusion et en accompagnant les publics les plus fragiles ;
- ✓ Facilitant l'accès aux droits et aux aides sociales ;
- ✓ Mettant en œuvre les aides légales et facultatives ;
- ✓ Soutenant les personnes âgées et les personnes en situation de handicap afin de favoriser leur autonomie.

Le CCAS assure un accueil de proximité, informe, oriente et accompagne les habitants dans leurs démarches administratives et sociales.

Il est administré par un conseil d'administration présidé par le Maire, composé à part égale, d'élus municipaux et de représentants de la société civile.

### 2. Le conseil d'administration

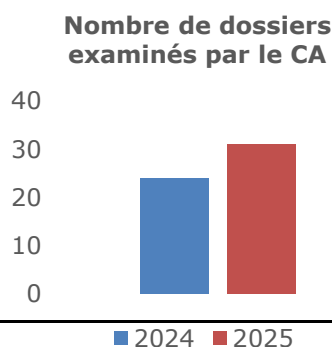
Le conseil d'administration est composé de 11 membres : 5 élus du conseil municipal (dont le Maire qui siège en tant que Président) et de membres qualifiés issus de la société civile, notamment du secteur associatif social (représentant des familles, des secteurs de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, des personnes âgées et retraités, des personnes en situation de handicap).

Organe délibérant du CCAS, il définit les orientations de l'action sociale, vote le budget, approuve les comptes et décide de l'attribution des aides facultatives.

Il se réunit au minimum une fois par trimestre sur convocation de son Président et délibère à la majorité des membres présents ou représentés, garantissant un pilotage régulier et collégial de la politique sociale communale.

	2024	2025	Evolution
<b>Nbre de délibérations</b>	24	31	29,17%

En 2025, le CA s'est réuni 4 fois et a examiné 31 dossiers contre 24 en 2024



Les principales délibérations adoptées concernent :

- Le budget du CCAS ;
- La signature des conventions avec l'EDS et les bailleurs sociaux pour la mise en place des commissions de prévention d'impayé de loyer (CPIL) ;
- Les délibérations relatives aux ressources humaines et au partenariat avec le CIG Petite Couronne.

### 3. La commission permanente

Afin de garantir un traitement réactif des demandes d'aides financières, le conseil d'administration du CCAS a institué une commission permanente.

Cette instance se réunit une fois par semaine pour examiner les dossiers individuels et statuer sur l'attribution des aides, dans le respect des critères définis par le conseil d'administration.

Elle est composée de 8 membres : 4 membres titulaires et 4 membres suppléants, assurant ainsi la continuité des travaux et la réactivité nécessaire face aux situations d'urgence sociale.

Le nombre de dossiers examinés en 2025 est légèrement en baisse par rapport à 2024. Toutefois, le montant global des aides attribués a augmenté par rapport à 2024 si on inclut le coût de repas distribués à la maison d'accueil « Les Oliviers » ainsi que les frais d'obsèques pour les indigents pris en charge par le CCAS.

	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Evolution</b>
<b>Nbre de dossiers</b>	938	901	-3,94%
<b>Accords</b>	753	732	-2,79%
<b>Refus</b>	185	169	-8,65%
<b>Montant d'aides attribués</b>	118 472 €	118 309 €	-0,14%
<b>Coût des repas distribués à la Maison d'accueil</b>	2 228 €	4 404 €	97,72%
<b>Frais d'obsèques indigents</b>	2 500 €	4 800 €	92,00%
<b>Total des aides</b>	<b>123 200 €</b>	<b>127 513 €</b>	<b>3,50%</b>

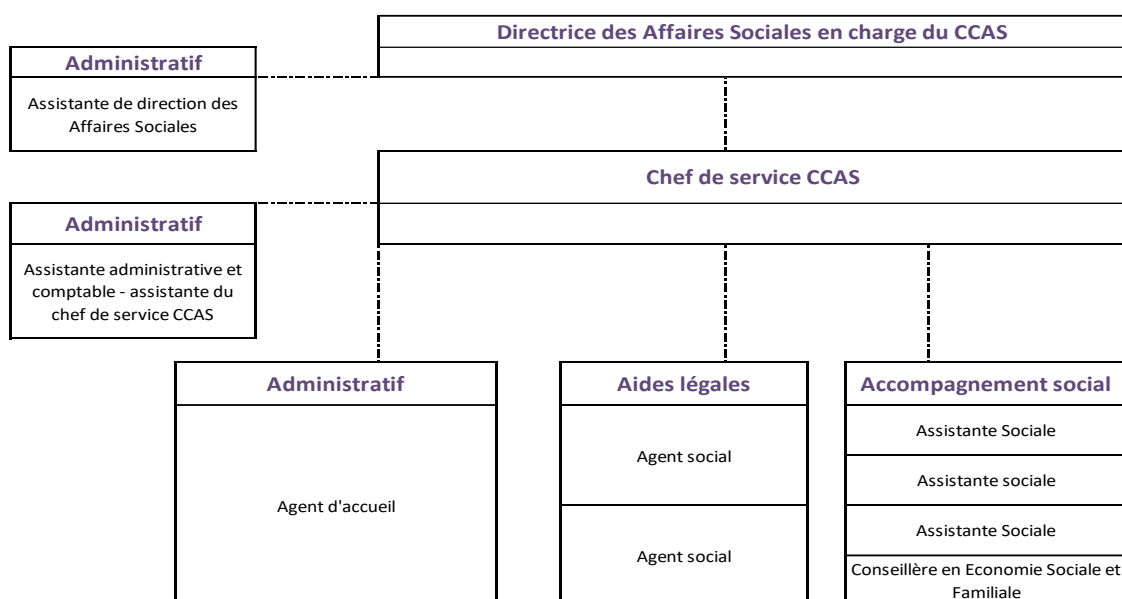
### III. Les moyens au service de l'action sociale

Afin de mener à bien ses missions d'action sociale de proximité, le CCAS mobilise différents moyens humains, matériels et organisationnels.

#### 1. Organisation et équipe du CCAS

Le CCAS est un service relevant de la direction générale adjointe des services en charge des affaires sociales, culturelles, de la réglementation générale, santé et petite enfance. Il est rattaché à la direction des affaires sociales et bénéficie à ce titre, de l'intervention de la directrice dans la coordination de l'activité, en lien avec le chef de service. Il a un effectif de 9 agents répartis en 3 pôles d'activités.

- **Pôle administratif** : assure la gestion et le bon fonctionnement du service. Il est composé du chef de service, qui coordonne et supervise l'activité, d'une assistante chargée du suivi administratif et budgétaire et de la régie, et d'un agent d'accueil, qui informe et oriente le public.
- **Pôle aides légales** : composé de 2 agents chargés d'instruire et de gérer les demandes d'aides prévues par la loi (ex. domiciliation, aide sociale à l'hébergement, aide personnalisée à l'autonomie...). Ils informent les usagers, vérifient les droits et transmettent les dossiers aux autorités compétentes.
- **Pôle accompagnement social** : constitué de 4 travailleurs sociaux dont les missions principales sont l'accueil, l'information et l'orientation des personnes en difficulté. Ils évaluent leurs besoins, ouvrent l'accès aux droits et aux aides sociales et orientent vers les dispositifs adaptés afin de favoriser l'autonomie et prévenir l'exclusion.



## 2. Ressources humaines et formation

En 2025, la politique de formation du CCAS a visé à garantir la continuité et la qualité du service malgré les évolutions d'équipe (arrivée d'une conseillère en économie sociale et familiale en avril et départ de deux assistantes sociales en août et octobre, remplacées en octobre et novembre).

La priorité a été donnée à la transmission des savoirs, à la formalisation des procédures et à l'accompagnement renforcé des nouveaux agents. Les actions de formation ont porté sur l'actualisation des dispositifs d'action sociale, l'accueil des usagers en situation de vulnérabilité et l'adaptation aux évolutions des besoins et des outils de travail.

Cette dynamique permet d'assurer la montée en compétences des agents, le renforcement des dynamiques partenariales et l'adaptation continue aux évolutions des situations et du cadre réglementaire.

Les formations ont été réalisées par le biais du CNFPT, mais aussi auprès de l'UNCASS et d'autres organismes (ADIL, Ressources urbaines...).

Exemples des formations réalisées :

- Le droit au logement opposable (DALO) ;
- Accompagnement budgétaire du public vulnérable ;
- Accueil des personnes en souffrance et en détresse ;
- Gestion des conflits et de l'agressivité à l'accueil ;
- L'approche du handicap de la personne âgée ;
- Les précarités alimentaires.

Enfin, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie au travail, le CCAS a investi en 2025 dans l'achat de chaises et bureaux ergonomiques pour 2 agents. 3 agents ont également participé au dispositif « Midi, c'est permis » bénéficient ainsi d'un bonus temps pour réaliser des activités sportives ou culturelles.

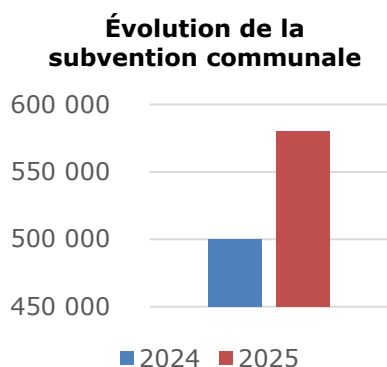
## 3. Budget et éléments financiers clés

Établissement public administratif autonome, le CCAS dispose d'un budget propre.

### a. Fonctionnement

#### ***En termes de recettes***

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement constituées par la subvention communale qui représente 82,25%. Elle est complétée par la subvention du département au titre de l'instruction des dossiers FSH énergie et par celle de l'État dans le cadre du contrat de ville. Une subvention a également été perçue de la conférence des financeurs (Conseil départemental).



	2024	2025	Evolution
<b>Montant de la subvention communale</b>	500 000	580 000	<b>16,00%</b>
<b>Ratio subvention communale / recettes</b>	79.99%	82.25%	<b>2,83%</b>

La subvention communale évolue chaque année depuis 2023 ceci s'explique par la hausse de la masse salariale, de l'augmentation tant du montant des aides attribuées que des charges à caractères générales notamment les assurances.

### **En termes de charges**

Les charges du personnel représentent la plus grande part des charges de fonctionnement. Elles s'élevaient à 68,71 % en 2025, contre 67,18 % en 2024. Cette augmentation s'explique par le recrutement au mois d'avril d'une conseillère en économie sociale et familiale dont le poste est resté vacant durant 9 mois en 2024.

Les autres charges correspondent aux dépenses à caractère général.

### **Évolution des charges**

	2024	2025	Evolution
<b>Charges personnel</b>	348 012	424 230	<b>21,90%</b>
<b>Charges à caractère général</b>	49 584	62 275	<b>25,60%</b>

### **Zoom sur l'évolution de la masse salariale**

	2024	2025	Evolution
<b>Masse salariale</b>	348 012	424 230	<b>21,90%</b>
<b>Ratio masse salariale / recettes de fonctionnement</b>	55,67%	60,16%	<b>8,06%</b>
<b>Ratio masse salariale / dépenses de fonctionnement</b>	67,18%	68,71%	<b>2,28%</b>

## **b. Investissement**

Depuis les travaux de reconfiguration de ses bureaux réalisés en 2022, le CCAS ne réalise pas d'investissements significatifs.

Les recettes d'investissement sont principalement constituées du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Les dépenses d'investissement restent limitées et concernent essentiellement l'acquisition de mobilier, notamment des sièges ergonomiques destinés aux agents, pour un montant d'environ 4 463 €.

## IV. Accueillir, orienter, accompagner

L'accueil du public constitue une porte d'entrée essentielle vers les dispositifs d'aide et d'accompagnement social. Le CCAS assure une mission d'écoute, d'orientation et de soutien afin de répondre aux besoins des habitants, de faciliter l'accès aux droits et d'accompagner les situations sociales dans leur globalité.

### 1. L'accueil du public : contexte et chiffres clés

#### a. Le contexte

L'activité d'accueil connaît une évolution marquée par une augmentation progressive du nombre de personnes reçues, pour des motifs de plus en plus variés. À l'accueil général s'ajoutent désormais les informations à transmettre relatives aux permanences de l'ADIL et de CRESUS, ainsi que l'accueil des usagers orientés par le Département, élargissant ainsi le champ d'intervention de l'agent d'accueil.

La gestion des mails occupe également une place croissante dans l'activité quotidienne : demandes de rendez-vous, sollicitations d'informations, transmission de compléments de dossiers pour les assistantes sociales et les agents sociaux une fois les situations identifiées, ainsi que les échanges avec l'EDS, l'épicerie sociale et les différents partenaires.

Dans ce contexte, la gestion du temps constitue un enjeu essentiel afin de garantir un accueil de qualité et une orientation efficace. Certains usagers accueillis présentent parfois des difficultés à exprimer précisément leurs besoins ou à bien identifier l'agent avec qui ils ont rendez-vous, ce qui nécessite une attention particulière dans l'écoute et l'analyse des demandes.

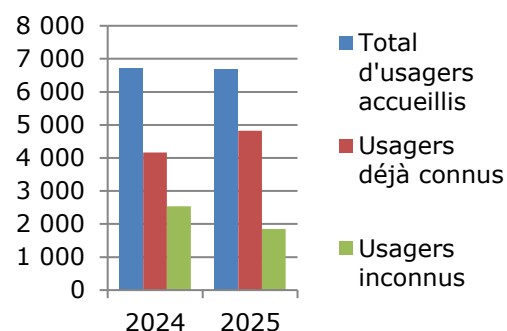
Par ailleurs, le CCAS restant l'échelon de proximité par excellence, les usagers s'y présentent plus facilement pour des situations de plus en plus complexes nécessitant un accompagnement à l'accueil plus fin.

#### b. Les chiffres clés

Depuis 2023 le nombre d'usagers accueillis ne cesse de croître d'une année sur l'autre. Cette dynamique est le résultat des actions de communication mises en œuvre auprès des habitants et des partenaires pour faire connaître le CCAS et son activité

Nombre d'usagers accueillis

	2024	2025	Evolution
<b>Usagers déjà connus</b>	4 162	4 826	15,95%
<b>Usagers inconnus</b>	2 534	1 850	-26,99%
<b>Total d'usagers accueillis</b>	<b>6 696</b>	<b>6 676</b>	<b>-0,30%</b>



En 2025, le niveau de l'accueil reste soutenu même si le volume global de l'activité est stable par rapport à 2024, avec une baisse très marginale de 20 personnes, soit -0,3 %.

En revanche, le statut du public évolue de manière significative. En effet, le nombre d'usagers déjà connus progresse nettement, soit +16%. Ils représentent plus 10% du total des personnes accueillies.

À l'inverse, le nombre de nouveaux usagers diminue, d'environ de -27%.

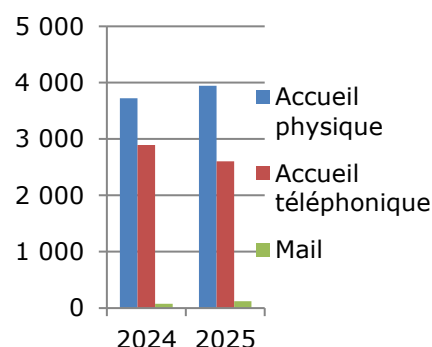
Ces évolutions traduisent un basculement dans la dynamique de l'accueil : si le volume reste stable, l'activité repose davantage sur le suivi et l'accompagnement de situations déjà identifiées. Cette tendance peut refléter un allongement des parcours d'accompagnement social justifié par une complexification des situations sociales ou une stabilisation des nouvelles demandes après un niveau élevé observé en 2024.

### c. Répartition des personnes accueillies selon le mode de contact

L'évolution principale concerne la répartition des modes de contact.

**Modes de contact**

	2024	2025	Evolution
<b>Accueil physique</b>	3 723	3 948	6,04%
<b>Accueil téléphonique</b>	2 896	2 603	-10,12%
<b>Mail</b>	77	123	59,74%



L'accueil physique progresse de manière significative (+6,04%), confirmant ainsi un recours renforcé du contact en présentiel.

À l'inverse, l'accueil téléphonique recule de -10,12 %, traduisant une baisse notable des sollicitations par téléphone.

Les contacts par mail, bien que marginaux augmentent fortement en proportion, soit +59,7%.

Ainsi, l'année 2025 se caractérise par un maintien du volume global d'activité, mais aussi par un renforcement de l'accueil physique, une baisse du contact par téléphone et une progression mesurée des échanges dématérialisés.

## 2. L'accompagnement social individuel

### a. Le contexte

L'année 2025 a été marquée par une phase de transition importante au sein de l'équipe du pôle accompagnement social. En effet, la rotation d'une partie de l'effectif des travailleurs sociaux, avec plusieurs départs et arrivées successives a perturbé la dynamique engagée sur le suivi social des usagers.

Toutefois, les recrutements intervenus en cours de l'année ont permis d'avoir un effectif complet de 4 agents dès novembre 2025. Cette situation a engendré une période d'adaptation et des ajustements organisationnels.

Malgré ce contexte, la capacité d'intervention du service s'est progressivement renforcée au cours de l'année, à travers l'augmentation de 52,34% du nombre d'usagers répartis en suivi social.

**Répartition des usagers en suivi social  
auprès des travailleurs sociaux du CCAS**

2024	2025	Evolution
237	263	10,97%
185	196	5,95%
6		
	5	
	111	
	35	
	42	
<b>428</b>	<b>652</b>	<b>52,34%</b>

L'activité des travailleurs sociaux du CCAS se caractérise par une augmentation des sollicitations et par une intensification du volume de dossiers présentés en commission (+10,94%), certaines séances dépassant 25 situations examinées. Au-delà de l'aspect quantitatif, l'évolution la plus significative concerne la nature des situations accompagnées. Les usagers rencontrés apparaissent de plus en plus fragilisés, tant sur le plan financier que psychologique.

Les problématiques sont désormais plus complexes et cumulatives : difficultés budgétaires, impayés locatifs, risques d'expulsion, précarité énergétique, endettement, isolement social, difficultés d'accès aux droits liées à la dématérialisation administrative, problématiques de santé ou situations de violences.

### Origine des dossiers présentés en commission permanente

Organismes instructeurs	2024	2025	Evolution
<b>CCAS</b>	457	507	<b>10,94%</b>
<b>EDS – CD</b>	480	392	<b>-18,33%</b>
<b>Espace autonomie – CD</b>		2	
<b>Espace spécialisé emploi - CD</b>	4		
<b>CRAMIF</b>	4		
<b>Total</b>	<b>941</b>	<b>901</b>	<b>-4,25%</b>

La baisse du nombre des demandes adressées par l'EDS s'explique par une baisse temporaire de l'effectif (congés maternité) des travailleurs sociaux intervenant sur la commune.

Par ailleurs, les signalements de personnes vulnérables et les situations de violences intrafamiliales ont fortement augmenté et émanent de différents acteurs, ce qui témoigne de l'identification du CCAS comme interlocuteur sur ces questions.

En outre, l'évolution du nombre d'utilisateurs et des problématiques rencontrées nécessite des accompagnements plus longs, plus soutenus et davantage coordonnés avec les partenaires institutionnels et associatifs. Le CCAS confirme ainsi son rôle central d'acteur de proximité, d'écoute, de prévention des ruptures et d'orientation vers les dispositifs adaptés.

### **b. Évolution de l'activité**

L'année 2025 a également été marquée par la structuration et le développement de nouveaux axes d'intervention. Un travail spécifique a été engagé autour de la prévention des expulsions locatives, avec la création d'outils dédiés (procédures, tableaux de suivi, évaluations sociales) et le renforcement de la coordination des dispositifs tels que les commissions de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) et les commissions de prévention d'impayé de loyer (CPIL). Le réseau partenarial avec les bailleurs et les acteurs spécialisés a été consolidé. Ce travail a abouti à la signature des conventions tripartites de mise en œuvre des CPIL entre le CCAS, l'EDS et chacun des bailleurs intervenant sur la commune (Paris Habitat, Valophis, Antin résidences, IDF Habitat, ICF Habitat la Sablière).

Parallèlement, l'accompagnement des personnes domiciliées a été renforcé dans une logique d'autonomisation progressive. L'ouverture récente de l'épicerie sociale a également élargi le champ d'action du service, favorisant le développement d'actions collectives, de sensibilisation et de travail partenarial.

Sur le plan interne, une organisation plus collaborative s'est progressivement mise en place, améliorant la circulation de l'information, l'analyse partagée des situations complexes et la responsabilisation dans le suivi des dossiers. Toutefois, des axes d'amélioration subsistent, notamment en matière d'organisation, de formalisation des procédures et d'optimisation de l'utilisation du logiciel métier Millesime. La complexité croissante des situations, conjuguée aux délais d'ouverture de droits par les organismes et au cadre réglementaire parfois peu adapté aux réalités actuelles, sont des éléments contraignants dans l'exercice des missions d'accompagnement social.

Pour 2026, les perspectives d'évolution portent sur l'adaptation du règlement intérieur des aides facultatives aux réalités socio-économiques actuelles, le renforcement des temps d'échanges d'équipe, la mise en place des références thématiques pour chaque agent, le développement d'outils de suivi statistique, ainsi que la poursuite de formations ciblées sur l'accompagnement des publics vulnérables et des situations complexes. Le renforcement du travail partenarial et la structuration d'actions collectives demeurent également des priorités.

### **c. Focus sur les dispositifs transversaux et les commissions**

En plus des commissions permanentes, les travailleurs sociaux du CCAS participent et/ou coordonnent l'organisation de 3 autres commissions d'attribution d'aides :

**La commission de tarifs minimums cantine** : les travailleurs sociaux du CCAS reçoivent les familles sollicitant une réduction du tarif de la cantine scolaire, instruisent et présentent les dossiers en commission. L'équipe travaille en collaboration avec le service scolaire qui assure la gestion administrative du dispositif.

La commission est composée d'élus, d'agents du CCAS et du service scolaire.

Toutefois, l'absence d'un règlement encadrant la mise en œuvre du dispositif complexifie l'instruction des dossiers. Ceci sera travaillé sur la prochaine mandature.

**La commission d'admission à l'épicerie sociale** : Le CCAS a activement contribué à la réalisation du projet d'épicerie sociale portée par l'association « Les Épices'Riz de Villiers ». La structure a été ouverte en mars 2025. Le CCAS assure la gestion de la commission d'admission organisée une fois par mois, ainsi que l'accompagnement des bénéficiaires à travers l'organisation d'actions collectives.

La commission est composée des bénévoles, des représentants du bureau de l'association, de l'EDS et du CCAS. En 2025, le CCAS a piloté l'organisation de 11 commissions au cours desquelles 109 demandes d'admission (1<sup>ère</sup> demandes et renouvellements) ont été examinées.

**La gestion du dispositif « secours exceptionnel » destiné aux agents de la collectivité** : Il s'agit d'un dispositif interne d'aide financière mis en place par le service des ressources humaines en direction des agents rencontrant des difficultés sociales et financières passagères. Il est géré par le service Prévention et qualité de vie au travail qui oriente les agents demandeurs vers le CCAS. Après l'instruction de la demande, le dossier est examiné par une commission d'attribution qui décide de l'octroi ou non de l'aide.

Le dispositif, doté d'un budget de 2 000 € en 2025, reste peu connu des agents. Ce montant a été entièrement utilisé. Toutefois, ce budget semble insuffisant par rapport aux besoins des agents, en cas de hausse des demandes. Le budget devrait être revalorisé en 2026 afin de pouvoir répondre aux futures demandes.

#### **Secours exceptionnels**

	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Evolution</b>
<b>Agents bénéficiaires</b>	5	6	<b>20,00%</b>

## V. Soutenir les parcours de vie

Le CCAS attribue des aides financières dans le cadre d'un accompagnement social assuré par ses travailleurs sociaux ou par ceux d'organismes partenaires. Ces aides interviennent à titre subsidiaire, en complément des dispositifs de droit commun. L'ensemble des demandes est examiné par la commission permanente et fait l'objet d'une notification adressée à chaque usager, précisant, le cas échéant, les motifs de refus.

En ce qui concerne les aides accordées en 2025 aux usagers, on note une progression de 3,50% par rapport à 2024. Cette évolution, illustre une tendance à la hausse de la précarité sur la commune.

### Les aides financières (tous types) accordée aux usagers

	2024	2025	Evolution
<b>Nombre de bénéficiaires</b>	753	732	<b>-2,79%</b>
<b>Montant</b>	<b>123 200 €</b>	<b>127 514 €</b>	<b>3,50%</b>

### 1. Les aides alimentaires

Elles se déclinent en deux formes :

#### a. Les chèques d'accompagnement personnalisé (CAP)

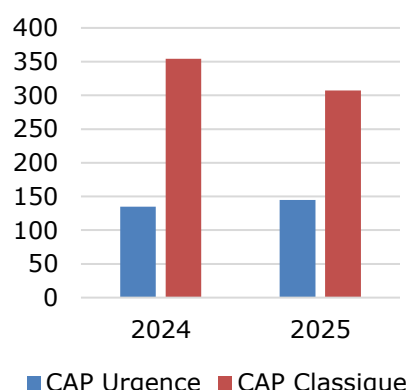
Présentés sous forme d'un carnet de chèque service, les CAP sont destinés à l'achat des produits alimentaires et d'hygiène auprès des commerçants agréés. Ils peuvent être délivrés en urgence lorsque la situation le nécessite et sur demande d'un travailleur social. Dans ce cas, c'est le responsable du CCAS, ou sa hiérarchie en son absence, qui prend la décision et le bénéficiaire doit retirer les chèques dans un délai de 48h.

En outre, les CAP dits classiques sont délivrés sur décision de la commission permanente et restent disponibles au retrait pendant 10 jours.

En 2025, on observe une évolution contrastée du nombre de CAP attribués. En effet, le nombre de CAP Urgence augmente de +7,4 %, tandis que les CAP Classiques diminuent de 3,3 %.

#### Nombre des CAP attribués

	2024	2025	Evolution
<b>CAP Urgence</b>	135	145	<b>7,41%</b>
<b>CAP Classique</b>	354	307	<b>-13,28%</b>
<b>Total</b>	<b>489</b>	<b>452</b>	<b>-7,57%</b>



Cette évolution traduit un glissement des demandes vers des situations nécessitant une intervention plus immédiate. Elle s'inscrit dans un contexte de fragilisation des ménages, marqué par des ruptures de droits, un manque de suivi et d'anticipation dans les démarches administratives et de gestion budgétaire.

La baisse des CAP Classiques ne signifie pas une diminution des besoins, mais plutôt une transformation de leur nature, avec une part plus importante de situations relevant de l'urgence.

### **b. La distribution des repas à la maison d'accueil « Les Oliviers »**

Ce dispositif s'adresse aux personnes en grande précarité, notamment celles dépourvues de logement stable ou confrontées à des difficultés d'accès à l'alimentation. Il met à leur disposition, sur orientation d'un travailleur social, un accueil de jour leur permettant de prendre un repas, d'accéder à des installations sanitaires et d'entretenir leur linge.

En 2025, le nombre de jours d'ouverture a fortement augmenté, soit +90%, traduisant une utilisation du service dans la durée. Cette évolution s'accompagne d'une hausse marquée des prestations : 520 repas servis (+105 %), 156 douches (+457 %) et 55 lavages de linge (+243,75%).

Parallèlement, le nombre de bénéficiaires a diminué (10 contre 14). Cette baisse, conjuguée à la hausse de l'activité, révèle une fréquentation plus régulière et sur une période plus longue (4 mois maximum) du dispositif par certains bénéficiaires.

#### **Distribution des repas à la maison d'accueil "Les Oliviers"**

	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Evolution</b>
<b>Nombre de jours d'ouverture</b>	94	179	<b>90,43%</b>
<b>Nombre de bénéficiaires</b>	14	10	<b>-28,57%</b>
<b>Nombre de repas</b>	253	520	<b>105,53%</b>
<b>Nombre de douches</b>	28	156	<b>457,14%</b>
<b>Nombre de lavages/séchages de linge</b>	16	55	<b>243,75%</b>
<b>Coût des repas</b>	<b>2 228 €</b>	<b>4 404 €</b>	<b>97,70%</b>

## 2. Les autres aides financières

### a. Les aides dédiées aux seniors et aux personnes en situation de handicap

L'allocation trimestrielle pour personnes âgées est la principale aide spécifiquement réservée aux seniors à la retraite, âgés de 62 ans et plus.

Elle est attribuée sur évaluation sociale et versée tous les 3 mois, directement sur le compte bancaire du bénéficiaire. L'aide vient en complément des autres droits ouverts et constitue un coup de pouce essentiel pour les seniors en situation de précarité.

#### Attribution de l'ATPA

	2024	2025	Evolution
<b>Bénéficiaires</b>	102	109	6,86%
<b>Montant</b>	<b>55 875 €</b>	<b>56 750 €</b>	<b>1,57%</b>

Le nombre de bénéficiaires progresse d'année en année, reflétant un accroissement de la précarité des seniors, dont une majorité se trouve dans des situations d'isolement social particulièrement prégnantes.

Le montant de l'ATPA représente 44,51% du montant total des aides accordées aux usagers, traduisant ainsi un engagement fort de la ville pour le soutien des personnes âgées.

Par ailleurs, l'aide financière réservée aux personnes en situation de handicap, pour l'achat de matériel et/ou services/prestations utiles à l'amélioration de leurs conditions de vie, n'est pas suffisamment sollicitée par les potentiels bénéficiaires, malgré la communication réalisée auprès du public.

### b. Les aides aux paiements des factures d'énergie et de loyers

Les aides au loyer et à l'énergie sont en constante progression ces dernières années. Les usagers étant confrontés à la fois à des situations de baisse de revenu mais aussi à la hausse des loyers et des factures d'énergie, ils sollicitent davantage les aides financières disponibles. Ces aides sont essentielles pour certains foyers, car elles contribuent directement à l'amélioration des situations locatives en évitant les expulsions ou les coupures d'énergie.

Elles sont versées aux bailleurs ou fournisseurs d'énergie.

### Attribution des aides au loyer et à l'énergie

		2024	2025	Evolution
<b>Aide au loyer</b>	<b>Nbre de bénéficiaires</b>	91	96	<b>5,49%</b>
	<b>Montant</b>	18 174 €	19 146 €	<b>5,35%</b>
<b>Aide à l'énergie</b>	<b>Nbre de bénéficiaires</b>	26	37	<b>42,31%</b>
	<b>Montant</b>	4 488 €	6 593 €	<b>46,89%</b>

La plus forte augmentation concerne l'aide à l'énergie +46,89%. Cela est notamment dû à la hausse des factures d'électricité et de gaz et la baisse de revenu des usagers.

D'autres aides sont également attribuées, selon les situations présentées en commission. Il s'agit notamment des aides au transport, de la prise en charge de frais médicaux (certificat médical dans le cadre de démarches de mise en place des mesures de protection) etc...

### 3. La remise des aides accordées (gestion de la régie)

La gestion de la régie, ainsi que les exigences liées au suivi budgétaire, nécessitent une vigilance soutenue et une grande rigueur afin de garantir la conformité et la sécurisation des procédures, en lien avec le trésor public.

A noter que, l'équipe étant au complet, les remises des CAP sont beaucoup plus fluides compte tenu du nombre important des régisseurs suppléants. Cette cohésion renforcée constitue un véritable point d'appui pour le bon fonctionnement du service.

Par ailleurs, le renforcement de l'accès à la formation sur la gestion comptable et les opérations de la régie apparaît comme un levier essentiel pour consolider les compétences, sécuriser l'exercice des missions et accompagner l'évolution des fonctions.

Enfin, après la commission permanente, le CCAS adresse aux usagers des courriers de notification des décisions apportées à leurs demande. Les aides attribuées sont remises de 4 manières :

- Remise en main propre pour les Chèques d'accompagnement personnalisé (CAP) ;
- Rechargement de la carte Navigo pour les aides au transport ;
- Virement des aides au loyer et à l'énergie aux bailleurs et fournisseurs d'énergie ;
- Edition de chèques à l'ordre des créanciers des usagers ayant sollicité de l'aide (frais d'obsèques, frais de formation, loyer...).

Ces opérations sont assurées par le régisseur du CCAS assisté de ses suppléants pour les remises de CAP.

A noter que chaque mois, le régisseur présente au trésor public le bilan des opérations de la régie du CCAS.

## VI. Les aides légales : garantir l'accès aux droits

Le CCAS joue un rôle essentiel dans l'accès aux droits des habitants en assurant l'accueil, l'information et l'instruction de plusieurs aides légales. À ce titre, il agit en relais de différentes institutions, notamment du Département, de la CNAV, de la CPAM... afin de faciliter les démarches administratives des publics, de favoriser leur accès aux dispositifs existants et de lutter contre le non recours aux droits.

Ainsi, on constate une évolution des demandes des usagers, avec des sollicitations de plus en plus diversifiées et complexes. De plus, les usagers paraissent plus fragiles sur le plan psychologique, ce qui peut parfois rendre difficile la compréhension des demandes et la mise en œuvre des réponses adaptées aux situations.

### 1. L'instruction des aides légales

En 2025, les équipes du CCAS ont poursuivi l'instruction de plusieurs aides légales pour le compte d'autres organismes :

- Le département : le volet énergie du Fonds de solidarité habitat (FSH), l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), l'aide sociale à l'hébergement (ASH) ainsi que différentes demandes relevant de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ;
- La CNAV : l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) ;
- La CPAM : la complémentaire santé solidaire (CSS), le renouvellement de l'aide médicale d'État (AME) ;
- ...

Ces dispositifs permettent d'accompagner les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ou encore les ménages en difficulté dans l'ouverture et le maintien de leurs droits.

**La domiciliation administrative** : le CCAS met en œuvre ce dispositif en direction des personnes sans domicile stable. Ce dispositif constitue un levier essentiel d'accès aux droits, puisqu'il permet aux bénéficiaires de disposer d'une adresse administrative pour recevoir leur courrier et effectuer leurs démarches auprès des organismes sociaux et administratifs.

A ce titre, il est fortement sollicité par des usagers se présentant comme sans domicile stable. Ainsi, le nombre de personnes domiciliées ne cesse d'augmenter année après année (+7% en 2025). Au 31/12/2025, 122 dossiers de domiciliation étaient actifs, couvrant 328 bénéficiaires (en incluant les ayants droit).

Parallèlement, 74 radiations ont été prononcées pour divers motifs.

A la demande de l'utilisateur	3
Non présentation pendant plus de 3 mois	55
Acquisition d'un domicile stable	16
Disparition du lien avec la commune ou le territoire	0

**Les aides aux paiements des factures d'énergie et d'eau** : comme les années précédentes, on constate également qu'en 2025 il y a eu un renforcement de l'accompagnement autour des aides liées aux charges courantes, en particulier les aides FSH énergie du département et le dispositif Eau Solidaire, mis en œuvre par le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF).

Face aux difficultés rencontrées par certains ménages pour faire face aux dépenses d'énergie et d'eau, les équipes du CCAS ont intensifié leur action d'information, d'orientation et d'instruction de ces aides en organisant 3 ateliers d'information à l'ESCALE en complément des rendez-vous individuels effectués dans les locaux du CCAS.

#### Récapitulatif de quelques dispositifs d'aides légales instruits par le CCAS

	2024	2025	Évolution
<b>MDPH*</b>	205	161	<b>-21,46%</b>
<b>FSH Energie</b>	647	678	<b>4,79%</b>
<b>Véolia Eau solidaire</b>	204	230	<b>12,75%</b>
<b>AME</b>	52	52	<b>0,00%</b>
<b>CSS</b>	54	52	<b>-3,70%</b>
<b>Domiciliation</b>	214	229	<b>7,01%</b>

\*La baisse du nombre de dossiers MDPH instruits par le CCAS s'explique par la réorientation de certains usagers vers la permanence départementale, assurée chaque mardi après-midi dans les locaux du CCAS, où 83 dossiers ont été traités en 2025.

#### Focus sur les montants des aides FSH énergie et eau solidaire accordées

	2024	2025	Évolution
<b>FSH Energie*</b>	116 442 €	103 522 €	<b>-11,10%</b>
<b>Eau solidaire</b>	43 640 €	43 800 €	<b>0,37%</b>

\*La baisse de -11,10 % du montant des aides accordées au titre du FSH énergie résulte de la réduction du montant forfaitaire individuel par le département, passé de 400 € à 300 € à partir du mois d'avril 2025.

Au-delà de l'instruction administrative, l'action du CCAS s'inscrit dans une logique d'accompagnement global des situations. L'année 2025 a ainsi confirmé l'importance de l'articulation entre le pôle aides légales et le pôle accompagnement social. Le travail de concertation et de collaboration entre les équipes permet d'identifier plus finement les besoins des usagers et de mobiliser, lorsque cela est nécessaire, les aides facultatives du CCAS en complément des dispositifs légaux.

En ce qui concerne les aides FSH énergie et Eau solidaire, le CCAS instruit les demandes, puis transmet aux organismes concernés pour le versement. Pour le FSH énergie, il perçoit une subvention de 6 % du total annuel accordé.

**La téléassistance** : dans le cadre d'une convention conclue avec le Département, le CCAS participe à la mise en œuvre du dispositif « Val'Écoute ». Celui-ci prévoit l'installation, par le prestataire privé Vitaris Tunstall, d'un système de téléassistance au domicile des personnes vulnérables qui en font la demande. Dans ce cadre, le CCAS assure l'information des usagers sur ce dispositif, effectue un suivi des bénéficiaires ne répondant pas aux appels du prestataire durant les périodes de canicule et centralise la collecte des boîtiers hors service afin de permettre leur récupération par le prestataire.

## 2. La permanence départementale

Depuis mars 2024, le CCAS a intégré le dispositif « Permanences départementales dans les villes » porté par le département. A ce titre un agent du département reçoit sur RDV des usagers le mardi après-midi pour les aider à réaliser certaines démarches : dossiers MDPH, Souscription Liberté+, dossiers APA, demande de places en crèche, remboursement ImagineR...

Dans ce cadre, 173 villiérains ont été reçus pour réaliser des démarches concernant les aides du département. La majorité des demandes portait sur les dossiers MDPH (83), la souscription liberté+ (63), les demandes de place en crèche (14). Il faut noter que cette permanence accueille également des habitants d'autres communes.

### Permanence départementale

	<b>2024 (mars-déc)</b>	<b>2025</b>	<b>Évolution</b>
<b>Usagers reçus</b>	149	173	<b>16,11%</b>

L'année 2025 constitue la première année complète de fonctionnement de la permanence. La fréquentation du dispositif reste globalement stable par rapport à 2024. Les usagers prennent rendez-vous en appelant le 3994 ou via le site internet du Département. Le CCAS met à disposition un bureau pour l'accueil des bénéficiaires. Les agents du CCAS orientent également certains usagers vers cette permanence et échangent régulièrement avec les agents du Département qui l'assurent, notamment afin d'identifier des solutions pour les situations suivies.

Il s'agit une articulation qui fonctionne avec le CCAS, le bilan est très positif et les usagers reçus satisfaits dans l'ensemble.

## VII. Actions collectives et dynamiques partenariales

A travers l'organisation d'événements, la participation aux forums locaux et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, le CCAS contribue à informer les habitants, prévenir les situations de fragilité et renforcer l'accompagnement des publics les plus vulnérables, en lien étroit avec les partenaires du territoire.

### 1. Plan canicule : prévention et lutte contre l'isolement

Chaque année, l'équipe du CCAS déploie le dispositif de soutien aux personnes fragiles et/ou isolées durant la période de canicule, du 1er juin au 15 septembre. Durant cette période, des agents du CCAS sont mobilisés pour contacter les personnes inscrites sur le registre et prendre de leurs nouvelles dès lors qu'une alerte canicule est déclenchée par la préfecture ou par la mairie.

Ces appels sont programmés chaque matin, entre 9h et 11h30, en semaine, ainsi que les week-ends et jours fériés. Les agents du CCAS se relaient par binôme afin d'assurer cette mission et les astreintes associées.

Contrairement aux années précédentes, en 2025 le dispositif a été assuré exclusivement par les agents du CCAS, sans mobilisation d'autres services municipaux, l'effectif étant suffisant pour réaliser cette mission.

Aussi, la période a été marquée par des fortes chaleurs ayant conduit les autorités municipale et préfectorale à déclencher l'alerte canicule à 4 reprises.

Lors de la campagne 2025, 50 personnes étaient inscrites sur le registre. Cette hausse s'explique notamment par le travail de repérage des personnes fragiles et par les actions de communication menées sur la commune et auprès des partenaires.

#### Usagers inscrits au registre du plan canicule

	2024	2025	Evolution
Nbre d'inscrits	35	50	42,86%

### 2. Distribution alimentaire en partenariat avec la région Ile-de-France

Dans le cadre du programme « Région solidaire », porté par la Région Île-de-France pour soutenir les habitants en situation de précarité alimentaire, le CCAS a organisé, le 12 août à l'ESCALE, une distribution alimentaire à destination des usagers orientés par les partenaires du territoire.

La Région a financé l'achat des denrées et mandaté l'association Linkee pour assurer la distribution. Le CCAS a, pour sa part, coordonné la mobilisation des familles avec l'appui des partenaires institutionnels et associatifs de la commune (EDS, Secours catholique, Secours populaire, Restos du Cœur, épicerie sociale...).

Au total, plus de 330 usagers ont été inscrits et 191 se sont présentés le jour de la distribution. Chaque bénéficiaire a reçu un colis alimentaire d'un poids moyen supérieur à 13 kg, adapté à la composition du foyer. Les denrées non distribuées ont été confiées à l'épicerie sociale afin d'être redistribuées à ses bénéficiaires.

Le retour a été très positif. Cette action a également permis de proposer une solution aux personnes pouvant se retrouver dans une situation de précarité alimentaire sur une période où les associations caritatives sont fermées. De facto, elle témoigne du rôle clé de coordination entre partenaires que le CCAS peut jouer en matière sociale.

### **3. Handicap, aidants et inclusion**

Le CCAS a obtenu un financement de la conférence des financeurs pour la réalisation de l'édition 2025 de la journée nationale des aidants (6 octobre 2025).

Au cours de cette journée 2 théâtres forums ont été organisés animés par deux structures différentes. Les thèmes abordés ont été variés allant de la difficulté d'être aidants, aux droits des malades et des aidants. Les participants ont été satisfaits des échanges qui se sont tenus, les professionnels présents (psychologue, espace autonomie, Centre municipal de soins, le Dispositifs d'Appui à la Coordination) ayant pu répondre à leurs questions. 29 usagers, 14 partenaires et 6 élus ont été présents sur la journée.

Le CCAS se mobilise sur l'ensemble des actions mises en place au cours de l'année à destination des aidants et des personnes en situation de handicap. En effet, le souhait est de pouvoir développer l'accompagnement et l'orientation des usagers concernés, qui peuvent solliciter également le CCAS dans leurs démarches : demandes MDPH, demande de soutien par la mise en place de téléassistance, d'aide à domicile ou encore en sollicitant des aides facultatives.

Par ailleurs, au sein de la maison d'accueil « Les Oliviers » dont les locaux sont occupés majoritairement par le CCAS, se développent différentes permanences, dont celle de l'UDAF, financée par le budget du CCAS.

### **4. Forums, événements et actions de sensibilisation**

Le CCAS développe et soutient différentes actions collectives, événements et temps de sensibilisation visant à informer les habitants, prévenir et accompagner les situations de précarité.

- ⇒ Soutien à l'ouverture et au fonctionnement de l'épicerie sociale : préparation des supports techniques de la commission (règlement, courrier) orientation des usagers, pilotage des commissions d'admission, animation d'actions collectives auprès des bénéficiaires... ;
- ⇒ Participation aux projets et forums de la collectivité : handicap, forum des métiers, journée des aidants ;
- ⇒ Achat et distribution des 210 boîtes de chocolat aux résidents de l'EHPAD du Vieux Colombier, suivie d'une animation festive portée par le pôle seniors de la commune, à l'occasion de la présentation des vœux du Maire, en partenariat avec la structure ;

- ⇒ Accompagnement des victimes de violences intra-familiales : nuitées d'hôtels, accompagnement social renforcé, participation au groupe de travail sur l'accueil des victimes ;
- ⇒ Animation d'action d'information collective au sein de la résidence autonomie pour présenter les missions du CCAS aux résidents et échanger sur leurs problématiques d'accès aux droits ;
- ⇒ Action d'information collective sur les étapes de la procédure d'expulsion et les démarches correspondantes à réaliser. L'action a été organisée à l'ESCALE à destination des locataires d'Antin Résidences en partenariat avec le bailleur ;
- ⇒ Organisation à l'ESCALE de 3 ateliers de sensibilisation des usagers sur la consommation d'énergie et d'eau, accompagnés d'instruction des demandes d'aide financières FSH énergie et eau solidaire. Environ 30 participants par atelier ;
- ⇒ En partenariat avec Les Epices'Riz de Villiers, organisation d'un atelier cuisine le 6 décembre par la CESF et une nutritionniste. Participation 6 usagers bénéficiaires de l'épicerie sociale ;
- ⇒ Participation à la campagne de don de téléphones portables reconditionnés portée par la société « ECOSYSTEM »

## 5. Noël ensemble et actions de solidarité

L'action « Noël ensemble » est organisée chaque année par le CCAS, en partenariat avec les services municipaux, les associations Secours populaire et Secours catholique ainsi que l'agence Century 21 de Villiers. Elle vise à offrir aux enfants et à leurs parents un temps festif et convivial dans l'esprit de Noël, tout en permettant aux familles les plus fragiles de participer à un événement collectif.

À cette occasion, diverses animations et distributions de cadeaux sont proposées aux enfants : spectacle, peluches, jouets, livres, chocolats, goûters... Le prestataire retenu a proposé un spectacle intitulé « Casse-noisette » qui a enchanté les enfants et leurs familles.

La mobilisation des partenaires et des services municipaux accueillant du public constitue un levier essentiel pour toucher les familles. En 2025, le centre socio-culturel, le programme de réussite éducative (PRE) et l'EDS ont contribué à l'orientation des familles et à l'animation d'activités pour les enfants. Le service jeunesse, qui avait proposé une animation autour des jeux en bois en 2024, n'a pas proposé d'activité cette année.

Le CCAS a, par ailleurs remis, à chaque enfant des chocolats. Les enfants âgés de 7 à 8 ans ont bénéficié de tickets d'accès aux manèges installés dans le parc de la mairie pendant les vacances de Noël. Le taux d'utilisation de ces tickets a atteint 91 %, témoignant d'une forte appropriation du dispositif par les familles et d'une meilleure adéquation avec leurs attentes, en comparaison avec les cartes « Pass d'accès Gulli Parc » distribuées en 2024.

En 2025, 171 enfants et 85 parents ou accompagnateurs ont participé à l'événement, soit 256 personnes présentes, hors organisateurs. Bien que la fréquentation soit en légère baisse par rapport à l'année précédente, les retours des familles et des partenaires demeurent très positifs.

---

## VIII. Perspectives 2026

---

Afin de consolider les actions engagées et d'adapter son intervention aux évolutions des besoins du territoire, le CCAS s'appuiera en 2026 sur plusieurs axes de travail. Ces orientations visent à renforcer l'accès aux droits, développer les permanences d'accompagnement, consolider les partenariats locaux et poursuivre les actions de prévention et de soutien aux habitants les plus vulnérables.

### ***Poursuite et développement de permanences***

- Mise en place effective de la permanence de l'ADIL à l'ESCALE à compter de janvier, à raison d'une permanence par mois animée par un juriste de l'ADIL.
- Transformation de la permanence de CRESUS en Point conseil budget (PCB) à travers une demande de labellisation auprès de l'Etat ;
- Déploiement d'une permanence du CCAS à l'Escale.

### ***Renforcement des partenariats***

- Consolidation du partenariat avec les acteurs sociaux ;
- Réunion des acteurs de l'accès aux droits.

### ***Actions à destination des usagers***

- Développement d'actions collectives : prévention des impayés de loyers et des expulsions locatives, aides légales pour les seniors par le biais d'une permanence sur la résidence autonomie ;
- Poursuite des ateliers collectifs sur le budget, l'alimentation et la santé en partenariat avec l'épicerie sociale ;
- Renforcement des actions et des services proposés aux usagers pour une accessibilité facilitée ;
- Participer à la coordination des actions autour des personnes vulnérables et des aidants, notamment en lien avec l'agent en charge de la convivialité et de la lutte contre l'isolement et la chargée de projet handicap-aidant.

### ***Renforcer la connaissance du territoire***

- Réalisation de l'ABS dans le cadre de la nouvelle mandature.

### ***Autres axes stratégiques***

- Poursuite de la dynamique de proximité et d'innovation en 2026 pour mieux répondre aux demandes des usagers et accompagner les situations difficiles ;
- Développement d'une stratégie proactive centrée sur la prévention et l'accompagnement durable.

## IX. L'année 2025 en images

Forum des métiers – le 11 mars 2025



Atelier énergie FSH et Eau solidaire SEDIF – le 3 avril 2025



Distribution alimentaire financée par la région IDF – le 12 août 2025



Noël Ensemble – le 13 décembre 2025

